



Déclaration UNSA

au CSE de THALES DMS Brest du 04 avril 2025

sujet n°1 : Consultation sur l'installation des équipes au BM 11

La Work place policy du Groupe vise à réorganiser les activités tertiaires de l'entreprise. Les différents ateliers, notamment d'appropriation des nouveaux espaces et d'organisation d'équipe, déroulés avec les salariés concernés ont permis à ces derniers de s'exprimer sur le présent projet de modification des conditions de travail.

Les salariés ont pu partager leurs craintes en particulier au niveau :

- de l'éloignement des parkings du personnel et l'effet de course induite pour avoir une place,
- de la limitation de moments informels au sein de l'équipe du fait d'une zone partagée très grande, adressant l'ensemble des salariés du BM11, et éloignée de la zone de travail,
- de la proximité d'équipe sans lien professionnel direct qui ne favorise pas l'échange spontané,
- de la difficulté de localiser quelqu'un qui n'a plus de bureau fixe,
- du besoin que toute l'entreprise passe au numérique pour pouvoir fonctionner en « dématérialisé » faute d'espace de stockage,
- du travail conséquent d'archivage des documents existants
- des nouvelles tensions possibles liées à la disponibilité des places, à la gêne sonore (téléphonie, notifications, discussions informelles), ainsi qu'à la promiscuité, et aux règles d'hygiène pas toujours partagées
- du dispositif de climatisation lequel est situé à proximité directe des salariés, n'est pas réglable par l'équipe sans intervention de Vinci, et possiblement fonctionnera souvent du fait de la densité de salariés dans un espace sommairement isolé
- du manque de place pour pouvoir faire sécher ses équipements personnels, par exemple de cycliste

Pour l'UNSA, la modernité de l'espace et des moyens informatiques ne contrebalancent pas la gêne occasionnée pour les salariés telle qu'ils ont pu déjà l'exprimer. L'UNSA restera attentive aux retours des salariés après installation.

Ce changement brutal d'organisation, qui concerne inégalement les salariés du BM11 puisque des bureaux dédiés sont prévus à l'étage, ne peut que générer un inconfort pour trouver sa place tant physique que dans l'organisation d'entreprise. Une telle organisation présente néanmoins l'avantage d'un levier pour lutter contre le harcèlement en rendant les relations inter personnelles publiques.

Par conséquent, l'UNSA est favorable aux déménagements objets de la présente consultation sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

1. un avis médical et une photo wittyfit sur le périmètre, avant les déménagements et de façon trimestrielle dans l'année qui suit les déménagements.
2. Un engagement de la Direction durant cette période visant à reconsidérer la situation en cas d'augmentation des troubles et mal-être exprimés ou mesurés dans les équipes.